

**PROCÈS VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL
DU 14/11/2022
DE 19H00 À 20H15**

**AU SIÈGE DU SYNDICAT
10 ZA DE LAVEAU
33 230 SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES**

Table des matières

1. Présence.....	3
2. Ordre du jour.....	4
3. Liste des délibérations prises.....	5
4. Administration Générale.....	6
4.1 Services Généraux : validation du compte rendu de la dernière séance.....	6
4.2 Ordonnance du 21/10/2021 sur le déroulement des Assemblés délibérantes.....	6
4.3 Avis de la Chambre régionale des comptes.....	7
4.4 Débat d'orientation budgétaire 2023 pour l'ensemble des services.....	8
4.5 Ventilation analytique des charges en personnel en 2023.....	9
4.6 Contrat CNP Incapacité de travail : Agent de droit public.....	10
5. Établissement principal : Services Généraux et Régie D.E.C.I. (290 00).....	11
6. Établissement rattaché 1 : Régie Eau Potable (290 10).....	12
6.1 Redevance prélèvement.....	12
6.2 Décisions Modificatives.....	12
7. Établissement rattaché 2: Régie Assainissement (290 20).....	13
7.1 Remplissage des piscines.....	13
7.2 Décision Modificative.....	13
8. Établissement annexe 1: Eau Potable Les Eglisottes (290 41).....	13
9. Établissement annexe 2 : Eau Potable Dronne (290 42).....	14
9.1 Emprunt.....	14
10. Établissement annexe 3 : Assainissement Les Eglisottes (290 43).....	15
10.1 Pénalités de retard.....	15
11. Établissement annexe 4 : Assainissement Abzac (290 44).....	15
11.1 Décision Modificative.....	15
12. Établissement annexe 5 : Assainissement Dronne (290 45).....	16
12.1 Avance de trésorerie.....	16
13. Établissement annexe 6 : Assainissement Saint Seurin Sur l'Isle (290 46).....	17
13.1 Résiliation du contrat de DSP-AGUR.....	17
14. Divers.....	18

L'ensemble des documents et des rapports sont téléchargeable sur www.siaepavi.fr / Espace partenaire (en bas de la page).

LEXIQUE

DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie

DSP Délégation de Service Public

RPQS Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

CA Compte Administratif

BP Budget Primitif

PEI Prise d'Eau Incendie

AEAG Agence de l'Eau Adour Garonne

CG 33 Conseil Départemental de la Gironde

DM Décision Modificative

BS Budget Supplémentaire

1. PRÉSENCE

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le sept octobre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétence Eau Potable et Assainissement	Compétence facultative DECI
	Pouvoir à M.CATALAN	X	X
CALI - Abzac	M. RABANIER Jacques (Vice Président délégué aux services généraux et à la DECI)	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	M. RESENDE David Pouvoir à M. RABANIER (Vice Président délégué à l'assainissement en Régie)	X	
CALI - Chamadelle	Mme BLANCHETON Sophie, (Vice Présidente déléguée aux services Eau Potable en DSP)	X	
CALI - Coutras	M. COSNARD Jérôme (Vice Présidente déléguée aux services Eau Potable en DSP)	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	M ^{me} COUDERC Mariette (Vice Présidente déléguée aux services Eau Potable en Régie)	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	M. GUILLEMOT Bernard	X	X
CALI - Les Peintures		X	
CALI - Porchères		X	
CALI - Puynormand	M. ARNAUD Jean-Pierre	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	M. MARCHEIX Sébastien	X	X
CALI - St Christophe de Double	M. ARNOUD Alain	X	
CALI - St Médard de Guizières	M. CATALAN Stéphane Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	M. JARJANETTE Patrick	X	X
TOTAL	10 / 16 délégués	10/16	5/6

Assistaient à la séance : Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Jérôme THIBAUD (Responsable du service Technique de la Régie des Eaux), Yannick DENOU (agent de la Régie des Eaux) et Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID-Régie des Eaux)*

*désignée secrétaire de séance à l'unanimité

2. ORDRE DU JOUR

Table des matières

1. Présence.....	3
2. Ordre du jour.....	4
3. Liste des délibérations prises.....	5
4. Administration Générale.....	6
4.1 Services Généraux : validation du compte rendu de la dernière séance.....	6
4.2 Ordonnance du 21/10/2021 sur le déroulement des Assemblés délibérantes.....	6
4.3 Avis de la Chambre régionale des comptes.....	7
4.4 Débat d'orientation budgétaire 2023 pour l'ensemble des services.....	7
4.5 Ventilation analytique des charges en personnel en 2023.....	8
4.6 Contrat CNP Incapacité de travail : Agent de droit public.....	9
5. Établissement principal : Services Généraux et Régie D.E.C.I. (290 00).....	9
5.1 Synthèse des adhérents.....	9
6. Établissement rattaché 1 : Régie Eau Potable (290 10).....	10
6.1 Redevance prélèvement.....	10
6.2 Décisions Modificatives.....	10
7. Établissement rattaché 2: Régie Assainissement (290 20).....	11
7.1 Remplissage des piscines.....	11
7.2 Décision Modificative.....	11
8. Établissement annexe 1: Eau Potable Les Eglisottes (290 41).....	11
9. Établissement annexe 2 : Eau Potable Dronne (290 42).....	12
9.1 Emprunt.....	12
10. Établissement annexe 3 : Assainissement Les Eglisottes (290 43).....	12
10.1 Pénalités de retard.....	12
11. Établissement annexe 4 : Assainissement Abzac (290 44).....	13
11.1 Décision Modificative.....	13
12. Établissement annexe 5 : Assainissement Dronne (290 45).....	13
12.1 Avance de trésorerie.....	13
13. Établissement annexe 6 : Assainissement Saint Seurin Sur l'Isle (290 46).....	14
13.1 Résiliation du contrat de DSP-AGUR.....	14
14. Divers.....	15

3. LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

Délibérations	Objet
Délibération 202-4-1	Administration Générale - Validation du compte rendu de la réunion du 23/08/2022
Délibération 202-4-2	Administration Générale - Présentation du rapport du débat d'orientation budgétaire 2023 pour l'ensemble des services
Délibération 202-4-3	Administration Générale - Ventilation des charges en personnel pour l'année 2023
Délibération 202-4-4	Administration Générale - Contrat CNP - incapacité de travail des agents
Délibération 202-4-5	Services Régie Eau Potable : Redevance prélèvement
Délibération 202-4-6	Service Régie Eau Potable : Décision modificative n°1
Délibération 202-4-7	Service Régie Eau Potable : Décision modificative n°2
Délibération 202-4-8	Service Régie Eau Potable : Décision modificative n°3
Délibération 202-4-9	Service Régie Assainissement : Remplissage des piscines
Délibération 202-4-10	Service Régie Assainissement : Décision modificative n°1
Délibération 202-4-11	Service Eau Potable Dronne : Emprunt au Crédit Agricole Aquitaine (NR 4444)
Délibération 202-4-12	Service Assainissement Les Eglisottes - Pénalités de retard société Montastier
Délibération 202-4-13	Service Assainissement Abzac: Décision modificative n°1
Délibération 202-4-14	Service Assainissement Dronne: Allongement du délais de remboursement lié à l'avance de trésorerie faite au service 290 20
Délibération 202-4-15	Service Assainissement Saint Seurin sur l'Isle: Indemnités de rupture du contrat AGUR

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 SERVICES GÉNÉRAUX : VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le compte rendu de la réunion du 23/08/2022 a été transmis aux délégués via l'accès privatif sur le portail du syndicat.

M. JARJANETTE indique que le rapport est comme d'habitude : simple, clair et précis.

La délibération 2022-4-1 valide ce compte rendu à l'unanimité.

4.2 ORDONNANCE DU 21/10/2021 SUR LE DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Textes de références :

- Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements
- Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Ces 2 textes portant tous deux réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, découlent de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, qui a autorisé le gouvernement à simplifier ces règles et à recourir davantage à la dématérialisation.

L'ordonnance et le décret poursuivent donc deux objectifs :

- simplifier les outils à disposition des collectivités territoriales et de leurs groupements pour assurer l'information du public et la conservation de leurs actes et
- moderniser les formalités de publicité et d'entrée en vigueur de ceux-ci

Quels sont les modifications apportées ?

- **La suppression du compte-rendu** de séance du conseil syndical,
- **mise en place d'un PV** de séance destiné à conserver la mémoire du déroulement et des décisions prises pendant la séance (discussion, débat, interruptions...) **rédigé par le secrétaire de séance et signé par le Président et le secrétaire de séance,**
- création et mise à disposition d'un liste des délibérations prises,
- **les délibération devront être signées par le Président et le secrétaire de séance,**
- **information accrue** des conseillers municipaux non membres de l'assemblée délibérante,
- **la suppression du recueil des actes administratifs,**
- **dématérialiser** l'accès des délibérations et des PV de séances pour une accessibilité à tous les usagers sous forme électronique,

- les délibérations revêtent un caractère exécutoire dès sa transmission en préfecture et sa publication sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité, sous un format non modifiable, pendant au minimum deux mois et dans des conditions de nature à garantir son intégrité, sa conservation et à en effectuer le téléchargement ;
- **la publication électronique doit préciser, bien entendu, la date de mise en ligne de l'acte sur le site internet, cette information étant capitale pour le déclenchement du délai de recours ;**
- un acte publié sous forme électronique demeure communicable sur un support papier, réserve faite des demandes abusives ;

Le secrétaire de séance est nommé par le conseil syndical parmi ses membres. Il peut être aidé par des auxiliaires pris en dehors des membres du conseil syndical, qui assistent aux séances sans participer aux délibérations. **Toutefois, le juge administratif a admis que la fonction de secrétaire de séance puisse être exercée par une personne non membre du conseil syndical dès lors que cette circonstance n'a pas exercé d'influence sur le sens de la décision prise** (CAA de Lyon, 21 novembre 2017, n° 16LY00082). Cette jurisprudence semble pouvoir être transposée aux autres collectivités.

Par conséquent et par soucis de simplification des procédures administratives, **il est proposé de nommer Mme BERNARD Céline, directrice du syndicat, secrétaire de séance des assemblées délibérantes du SIAEPAVID.**

4.3 AVIS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Suite à la saisine par la Préfecture de la Gironde de la Chambre Régionale des Comptes le 01/07/2022, cette dernière dans sa séance du 02/09/2022 prend acte des mesures adoptées par le syndicat sur l'ensemble des budgets concernés.

L'avis n° 2022-0180, joint en annexe, et émis pour information lors de cette séance clôture la procédure engagée devant la Chambre Régionale des Comptes.

M. le Président remercie vivement les délégués qui se sont déplacés fin août pour valider rapidement la procédure et débloquer la situation administrative.

Une délibération n'est pas nécessaire.

4.4 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023 POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES

Conformément à la réglementation, les documents nécessaires au débat d'orientation budgétaire de l'ensemble des services est joint en annexe.

M. le Président indique que compte tenu de l'état financier des services, et des besoins en investissements futurs, un travail important sur le prix de l'eau des différents services va devoir être engagé en 2023.

Les matelas financiers des 2 syndicats avant leur fusion ayant été bien sollicités par divers travaux, les résultats actuels indiquent que le question du prix de l'eau doit être impérativement abordée. Comment ?

Faut-il augmenter l'abonnement ? augmenter le prix du m³ ? Mettre en place des paliers ? Comment tenir compte du réchauffement climatique et des problèmes d'approvisionnement en eau ? Inciter les économies d'eau n'est-il pas en contradiction avec les besoins financiers pour renouveler les réseaux d'eau ?

Toutes ces questions devront faire l'objet d'un groupe de travail en 2023.

M. GUILLEMOT confirme la complexité de la situation.

Mme BLANCHETON précise qu'en cas de facture trop élevée, les impayés seront également plus élevés.

M. RABANIER signale qu'une comptabilité analytique poussée va devoir être mise en place pour calculer les vrais coûts des services.

M. COSNARD indique qu'il va falloir prendre des décisions courageuses.

La délibération 2022-4-2 prend acte de ce rapport à l'unanimité.

4.5 VENTILATION ANALYTIQUE DES CHARGES EN PERSONNEL EN 2023

Au niveau de la gestion du personnel et des déclarations des charges (URSSAF entre-autre), il y a 2 établissements :

- le SIAEPAVID (service 290 00) : service sur lequel sont mandatés les salaires du personnel du syndicat et les indemnités des élus,
- la Régie des Eaux du SIAEPAVID : le service 290 10 (Régie Eau) , service sur lequel sont mandatés les salaires des agents des services en régie.

Pour mémoire, en 2022 :

- le service Eau de la Régie (290 10) a supporté l'ensemble des charges en personnel de l'établissement Régie des Eaux du SIAEPAVID.
- Les services en DSP ont participé au financement de la masse salariale du service 290 00 selon la répartition suivante :

	Service	Répartition en pourcentage
Budget annexe Eau Dronne	290 41	44 %
Budget annexe Eau Eglisotte	290 42	9 %
Budget annexe Ass Eglisottes	290 43	6 %
Budget annexe Ass Abzac	290 44	4 %
Budget annexe Ass Dronne	290 45	26 %
Budget annexe Ass St Seurin	290 46	11 %
Budget principal Total Syndicat		100 %

En 2023, les services 290 43, 290 44 et 290 46 seront intégrés dans le service 290 20.

Une nouvelle répartition pour 2023 est donc à prévoir.

Le tableau ci-après reprend les données par rapport à la taille des services en fonction du nombre d'abonnés.

	Service	Nombre d'abonnés en 2021	Nombre d'abonnés en 2022	Estimation pour 2023	Répartition en pourcentage
Régie-DECI	290 00	6 <i>(nombre de commune adhérentes)</i>			
Régie Eau	290 10	6 700	7 028	7 028	63 %
Régie Assainissement (collectif et non collectif)	290 20	1 600 collectif <i>(6 400 en non collectifs)</i>	1 654	4 075	37 %
Total Régie		8 300		11 103	100%

Eau Dronne	290 41	4 760	4 972	4 972	56 %
Eau Eglisottes	290 42	980	991	991	11 %
Ass Eglisottes	290 43	600	624	0	-
Ass Abzac	290 44	450	630	0	-
Ass Dronne	290 45	2 740	2 961	2 961	33 %
Ass St Seurin	290 46	1 210	1 167	0	-
Total Syndicat		10 740	11 345	8 924	100 %

La délibération 2022-4-3 valide cette proposition à l'unanimité.

4.6 CONTRAT CNP INCAPACITÉ DE TRAVAIL : AGENT DE DROIT PUBLIC

Pour l'année 2023, il est nécessaire de renouveler le contrat d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacité du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

La délibération 2022-4-4 valide cette proposition à l'unanimité.

5. ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL : SERVICES GÉNÉRAUX ET RÉGIE D.E.C.I. (290 00)

Communes	Date de la délibération	Année de mise en œuvre
Saint Seurin sur l'Isle	12/09/2019	2020
Abzac	16/09/2019	2020
Petit Palais et Cornemps	23/09/2019	2020
Puynormand	26/03/2021	2022
Les Eglisottes et Chalaures	09/06/2021	2022
Saint Antoine sur l'Isle	11/06/2021	2022
TOTAL	6	

M. RABANIER indique que le nombre d'adhérents à cette compétence du syndicat reste relativement faible.

Mme BLANCHETON indique que la commune de Chamadelle a signé avec le SDEEG et qu'elle est très contente des services rendus.

M. CATALAN indique qu'une entrevue avec Mme LABATUT, directrice adjointe du SDEEG, avait conclu à une entente entre nos services. Le SDEEG s'est engagé à ne plus proposer le service lié à la défense incendie sur les communes du territoire du syndicat. L'objectif étant une simplification administrative et non une multiplication des intervenants sur le sujet (le SDEEG sous traitant à SUEZ les contrôles des hydrants).

M. GUILLEMOT précise que la commune des Eglisottes a signé avec le syndicat lorsque son engagement de 4 ans avec le SDEEG s'est terminé. Il n'y a eu aucune difficultés.

M. le Président indique qu'en effet, il y a un problème lié notamment à la position du SDIS qui reste toujours flou. A ce jour, le SDIS ne demande aucune rémunération aux communes pour le contrôle des hydrants.

L'opposition sur la commune de St Médard demande pourquoi adhérer à ce service puisque les contrôles du SDIS sont gratuits ?

Ne faudrait-il pas séparer la compétence en proposant à la carte une prestation « maintenance des ouvrages » ?
Ce sujet est à mon avis à approfondir .

M. RABANIER indique que la réflexion mérite d'être menée pour vérifier sa faisabilité juridique.

6. ÉTABLISSEMENT RATTACHÉ 1 : RÉGIE EAU POTABLE (290 10)

6.1 REDEVANCE PRÉLÈVEMENT

La **redevance prélèvement** (ou préservation de la ressource) est prélevée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Elle est calculée par rapport aux volumes d'eau pompés dans la nappe. Elle dépend de l'origine de la nappe dans laquelle les prélèvements d'eau sont réalisés. Sur l'ensemble des communes de la régie des Eaux, l'eau est pompée sur 2 types de nappes différentes, et 2 tarifs différents s'appliquent donc. Cette redevance étant acquittée par la Régie des Eaux, cette dernière la répercute sur l'abonné proportionnellement au nombre de m³ consommé.

La dernière délibération a été prise en 2018, une actualisation est nécessaire jusqu'en 2024 (date de fin du 11ème programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui fixe le montant de cette redevance pour une période de 6 ans).

<i>Propositions en € HT/m³</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Redevance prélèvement facturée aux abonnés</i>	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10

Sur proposition du Conseil d'exploitation de la régie (n° CE 2002-4-2 du 10/11/2022), il est proposé de ne pas modifier le montant de cette redevance fixe depuis 2014.

M. RABANIER indique qu'il sera probablement nécessaire de revoir le montant de cette redevance . En effet, l'AEAG facture le volume pompé dans la nappe, alors que le service en Régie facture le volume de l'utilisateur. Il y a un écart entre les volumes dus aux pertes d'eau sur le réseau, aux volumes dégrévés et aux impayés.

La délibération 2022-4-5 valide cette proposition à l'unanimité.

6.2 DÉCISIONS MODIFICATIVES

Des ajustements de crédits (charge en personnel, frais d'étude, mauvaise imputation de matériel...) sont nécessaires. 3 DM sont proposées.

Les délibérations 2022-4-6, 2022-4-7 et 2022-4-8 valident ces propositions à l'unanimité.

7. ÉTABLISSEMENT RATTACHÉ 2: RÉGIE ASSAINISSEMENT (290 20)

7.1 REPLISSAGE DES PISCINES

Un usager a sollicité les services de la Régie des Eaux pour demander une exonération de la partie assainissement sur l'eau utilisée pour remplir sa piscine.

Le 03/04/2017, le SIAEPA des Vallées de l'Isle avait pris une délibération indiquant le refus de ce type de demande.

Réglementairement, il est possible d'ajouter un tel article dans le règlement de service de l'assainissement collectif de la Régie des Eaux.

Pour information, le remplissage d'une piscine de 70 m³ revient à 248 € d'eau assainie. Soit 0,8 % du montant global d'une piscine à 30 000 €.

Compte tenu du contexte actuel, où il est nécessaire d'inviter tous les usagers à faire des économies d'eau, et sur proposition du conseil d'exploitation de la régie (CE 2022-4-8), il est proposé au comité syndical de prendre de nouveau une délibération allant dans ce sens.

M. le Président précise qu'il n'y a aucun problème juridique à cette décision, toutes les vérifications ont été faites.

La délibération 2022-4-9 valide cette proposition à l'unanimité.

7.2 DÉCISION MODIFICATIVE

Un ajustement de crédit est nécessaire. Il correspond au règlement de vaccins (leptospirose).

La délibération 2022-4-10 valide cette proposition à l'unanimité.

8. ÉTABLISSEMENT ANNEXE 1: EAU POTABLE LES EGLISOTTES (290 41)

Pas de délibération à prendre pour ce service.

9. ÉTABLISSEMENT ANNEXE 2 : EAU POTABLE DRONNE (290 42)

9.1 EMPRUNT

L'opération 10029 concernant le renouvellement de la canalisation d'eau potable et la reprise des branchements sur la commune des Peintures nécessite la réalisation d'un emprunt.

Projet estimé à 328 000 € HT en mars 2022.

Montant prévu au budget 2022 : 300 000 € HT,

Aucune subvention envisageable.

Un emprunt de 350 000 € a été sollicité auprès de plusieurs banques.

Le Crédit Agricole a été la seule banque à proposer un taux fixe.

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

- montant emprunté : 350 000 €
- durée : 180 mois (15 ans)
- taux d'intérêt annuel : 2,81 % l'an
- frais de dossier : 350 €
- taux effectif global : 2,82 % l'an
- périodicité : annuelle
- nombre d'échéances : 15

M. COSNARD demande si le syndicat a des compétences en matière de prêts. En effet, la renégociation des emprunts peut être très intéressante pour une collectivité.

M. CATALAN, Président, précise que ce sujet avait déjà été soulevé avant les différentes crises (sanitaire puis financière). Toutefois, à ce jour, les collectivités ont très peu de leviers sur la négociation des emprunts, compte tenu de la difficulté que nous avons eue à obtenir une proposition de prêt à taux fixe.

M. COSNARD demande à ce qu'une simulation de remboursement anticipé de ce prêt soit faite pour vérifier les conditions de la banque.

M. le Président indique que cela sera fait après avoir signé le prêt.

La délibération 2022-4-11 valide cette proposition à l'unanimité.

10. ÉTABLISSEMENT ANNEXE 3 : ASSAINISSEMENT LES EGLISOTTES (290 43)

10.1 PÉNALITÉS DE RETARD

Suite à des retards dans les travaux liés à l'opération, il est proposé de mettre en œuvre les pénalités de paiement envers l'entreprise Montastier. Cette décision doit être validée en comité syndical.

Le montant des pénalités s'élève à 52 126,26 €.

Le syndicat propose de mettre en œuvre 62 % de ce montant, soit 47 956,16 €.

Le calcul réalisé par le maître d'œuvre est joint en annexe de la délibération.

M. RABANIER demande pourquoi il n'a pas été possible de faire une retenue sur le marché.

Mme BERNARD précise que la contraction financière ne peut pas se faire, en effet, la procédure juridique des marchés publics est la suivante :

- 1- émission de mandats pour régler les travaux
- 2- émission d'un titre pour les pénalités

La délibération 2022-4-12 valide cette proposition à l'unanimité.

11. ÉTABLISSEMENT ANNEXE 4 : ASSAINISSEMENT ABZAC (290 44)

11.1 DÉCISION MODIFICATIVE

Un virement de crédits est nécessaire pour pouvoir faire le reversement des recettes à la SAUR.

La délibération 2022-4-13 valide cette proposition à l'unanimité.

12.ÉTABLISSEMENT ANNEXE 5 : ASSAINISSEMENT DRONNE (290 45)

12.1 AVANCE DE TRÉSORERIE

Par délibération D 2021-3-7 du 08/11/2021, le Comité syndical a décidé que le service 290-45 était en capacité de faire une avance de trésorerie au service 290-20 d'un montant de 500 000 €. Cette somme devait être remboursée dans un délai de 1 an , soit avant le 31/12/2022.

Il apparaît que compte tenu des délais supplémentaires intervenus dans la réalisation des travaux et aux non versements des soldes de subventions à ce jour, que ce délai ne pourra pas être tenu.

M. le Président rappelle que cette mesure appliquée, à titre exceptionnel, ne modifie en rien les prévisions budgétaires et il sollicite le comité syndical pour prolonger ce délai de 1 an , à savoir au 31/12/2023.

La délibération 2022-4-14 valide cette proposition à l'unanimité

13. ÉTABLISSEMENT ANNEXE 6 : ASSAINISSEMENT SAINT SEURIN SUR L'ISLE (290 46)

13.1 RÉSILIATION DU CONTRAT DE DSP-AGUR

Par délibération du 20/05/2022, le comité syndical a acté la procédure résiliant le contrat de DSP assainissement collectif liant le syndicat à la société AGUR (signé pour une durée de 20 ans en 2019).

Rappel des principales actions :

09/10/2019	Signature par la commune du contrat de DSP AGUR pour 20 ans, soit une fin au 30/06/2040
01/01/2020	Transfert de compétence de l'assainissement collectif de la commune vers la CALI - Réforme, loi Notre
12/11/2020	Le syndicat signe un devis « Mission d'assistance » avec Atlantic Juris pour étude du contrat
01/01/2021	Transfert de compétence de l'assainissement collectif de St Seurin de la CALI au SIAEPAVID
20/07/2021	Présentation du rapport d'étude sur la résiliation anticipée du contrat Phase 2 par Atlantic Juris
07/09/2021	MAS Yan (directeur AGUR) à Syndicat Mail de refus de fin de contrat
28/09/2021	Syndicat : Commission DSP – Etat de l'évolution du contrat de DSP AGUR
03/11/2021	Présentation par Atlantic Juris du compte rendu des échanges téléphoniques entre avocats du 19 Octobre 2021
04/01/2022	Réponse d'AGUR à Atlantic Juris : Mail Note de calcul et indemnisation financière
04/02/2022	Réponse d'Atlantic Juris sur l'analyse juridique de la proposition indemnitaire présentée par AGUR
25/03/2022	Visioconférence du 25/03/2022 – Président- Atlantis Juris
28/04/2022	Transmission des pièces par Atlantic Juris
17/05/2022	Syndicat : Commission DSP proposition de délibération validée pour lancer la procédure de fin de contrat avec AGUR
20/05/2022	Délibération du comité syndical validant la procédure de résiliation du contrat AGUR
Octobre 2022	Signature du protocole d'accord avec AGUR

Les négociations financières ont aboutis au montant d'une indemnités de **276 205 €** à verser à AGUR ;
il se décompose ainsi :

- 141 796 € : Investissement non amorti (incompressible- achat de la presse)
- 90 557 € : Perte de résultat sur la durée du contrat
- 43 852 € : Perte de couverture des frais généraux

Pour mémoire, la société AGUR proposait au départ une indemnité chiffrée à **526 070 €**.

La délibération 2022-4-15 valide cette proposition et la signature du protocole d'accord à l'unanimité.

14.DIVERS

M. LAGARDE fait un point sur les travaux d'assainissement collectif rue Henry DUNANT sur la commune de COUTRAS : travaux ayant pris du retard mais ils devraient être terminés début décembre 2022.

Compte tenu des remarques faites par la Cours des Comptes, désormais la gestion des opérations non programmées et imprévues par le syndicat sera beaucoup moins souple.

Il est donc rappelé aux délégués que les projets des communes doivent être transmis aux syndicats en amont afin de pouvoir répondre au mieux à la planification annuelle des travaux.

Mme BERNARD est à la disposition des communes.

PV rédigé le 16/11/2022 à St Médard de Guizières,

Le Président,

Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,

Céline BERNARD



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

Délibérations	Objet
Délibération 202-4-1	Administration Générale - Validation du compte rendu de la réunion du 23/08/2022
Délibération 202-4-2	Administration Générale - Présentation du rapport du débat d'orientation budgétaire 2023 pour l'ensemble des services
Délibération 202-4-3	Administration Générale - Ventilation des charges en personnel pour l'année 2023
Délibération 202-4-4	Administration Générale - Contrat CNP - incapacité de travail des agents
Délibération 202-4-5	Services Régie Eau Potable : Redevance prélèvement
Délibération 202-4-6	Service Régie Eau Potable : Décision modificative n°1
Délibération 202-4-7	Service Régie Eau Potable : Décision modificative n°2
Délibération 202-4-8	Service Régie Eau Potable : Décision modificative n°3
Délibération 202-4-9	Service Régie Assainissement : Remplissage des piscines
Délibération 202-4-10	Service Régie Assainissement : Décision modificative n°1
Délibération 202-4-11	Service Eau Potable Dronne : Emprunt au Crédit Agricole Aquitaine (NR 4444)
Délibération 202-4-12	Service Assainissement Les Eglisottes - Pénalités de retard société Montastier
Délibération 202-4-13	Service Assainissement Abzac: Décision modificative n°1
Délibération 202-4-14	Service Assainissement Dronne: Allongement du délais de remboursement lié à l'avance de trésorerie faite au service 290 20
Délibération 202-4-15	Service Assainissement Saint Seurin sur l'Isle: Indemnités de rupture du contrat AGUR

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 05/12/2022

Délibération 2022-5-1

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le sept octobre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 10
Absents : 6
Pouvoirs : 1
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON pouvoir à M. CATALAN	x	
CALI - Coutras		x	
CALI - Gours		x	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures		x	
CALI - Porchères		x	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand		x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
TOTAL	10 / 16 délégués	10 / 16	6 / 6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Laurent KERMABON (Vice-Président CALI), Mme LECOULEUX (Maire de St Christophe de Double), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Administration Générale

Mise en place des lignes directrices de gestion (ou LDG)

Vu l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 août 1984, modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion 33 du 15/11/2022,

Le comité syndical valide la mise en œuvre du projet des lignes directrices de gestion pour les agents du SIAEPAVID et ceux de la Régie des Eaux du SIAEPAVID.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 06/12/2022

Le Président,
Stéphane CATALAN




La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 12/12/2022.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 05/12/2022 Délibération 2022-5-2

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le sept octobre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en

exercice : 16
Présents : 10
Absents : 6
Pouvoirs : 1
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON pouvoir à M. CATALAN	x	
CALI - Coutras		x	
CALI - Gours		x	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures		x	
CALI - Porchères		x	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand		x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
TOTAL	10 / 16 délégués	10 / 16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Laurent KERMABON (Vice-Président CALI), Mme LECOULEUX (Maire de St Christophe de Double), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Services Généraux – DECI (service 290 00) Budget Primitif 2023

M. le Président présente le budget suivant en équilibre :

Service 290 00	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	315 000,00 €	315 000,00 €
Investissement	53 000,00 €	53 000,00 €
TOTAL	368 000,00 €	368 000,00 €

Il est procédé à la lecture des vues par chapitre du budget principal du SIEPAVID - 290 00 :

<i>Recettes de fonctionnement</i>	Chapitre	Restes à réaliser 2022	Propositions 2023	TOTAL
Ventes de produits (facturation aux communes du service)	70	- €	313 000,00 €	313 000,00 €
Autres produits de gestion courante	75	- €	500,00 €	500,00 €
Produits exceptionnels	77	- €	1 500,00 €	1 500,00 €
<i>Opérations d'ordre</i>	42	- €	- €	- €
	TOTAL	0,00 €	315 000,00 €	315 000,00 €
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	Chapitre	Restes à réaliser 2022	Propositions 2023	TOTAL
Charges à caractères générales (frais généraux commun : réceptions...)	11	- €	21 000,00 €	21 000,00 €
Charges de personnels et de frais assimilés (agents du syndicat)	12	- €	256 100,00 €	256 100,00 €
Autres charges de gestion courante (élus, admissions en non valeurs, créances é)	65	- €	37 900,00 €	37 900,00 €
<i>Opération d'ordre de transfert</i>	42	- €	- €	- €
	TOTAL	- €	315 000,00 €	315 000,00 €
<i>Recettes d'investissement</i>	Chapitre	Restes à réaliser 2022	Propositions 2023	TOTAL
Dotations, fonds divers de réserves	10	- €	- €	- €
Emprunts et dettes assimilées	16	- €	53 000,00 €	53 000,00 €
<i>Opérations d'ordre et de transfert</i>	40	- €	- €	- €
	TOTAL	- €	53 000,00 €	53 000,00 €
<i>Dépenses d'investissement</i>	Chapitre	Restes à réaliser 2022	Propositions 2023	TOTAL
Immobilisations incorporelles (études...)	20	- €	500,00 €	500,00 €
Immobilisations corporelles (véhicule)	21	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
Immobilisation en cours OPNI (opération non individualisée)	23	- €	500,00 €	500,00 €
Dépenses imprévues	O20	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
<i>Opération d'ordre et de transfert</i>	40	- €	- €	- €
	TOTAL	20 000,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €

Les délégués présents adoptent à l'unanimité ce budget 2023.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 06/12/2022

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 12/12/2022.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 05/12/2022

Délibération 2022-5-3

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le sept octobre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en

exercice : 16
Présents : 10
Absents : 6
Pouvoirs : 1
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON pouvoir à M. CATALAN	X	
CALI - Coutras		X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures		X	
CALI - Porchères		X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	10 / 16 délégués	10 /16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Laurent KERMABON (Vice-Président CALI), Mme LECOULEUX (Maire de St Christophe de Double), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Service Régie Eau (290 10) Décision Modificative DM 4

Avant de clôturer l'année 2022, il est nécessaire de procéder à une régularisation d'écritures comptables.

Ces écritures concernent les comptes liés à l'acquisition de véhicules, les ICNE et les amortissements.

Le Comité Syndical valide cette proposition.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6063		1 200,00	
D F 66 66111	1 200,00		
D I 020 020 OPFI		55 000,00	
D I 040 28184 OPFI (ordre)	50,00		
D I 21 2154 066	55 000,00		
D I 23 2318 156		50,00	
R F 042 7811 (ordre)	50,00		
R F 70 70111		50,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	55 050,00	1 200,00
	Réductions	55 050,00	1 200,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	56 200,00
Solde Réductions	56 200,00
Ouv. - Réd.	

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 06/12/2022

Le Président,
Stéphane CATALANLa Secrétaire de séance,
Céline BERNARD

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 12/12/2022.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 05/12/2022

Délibération 2022-5-4

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le sept octobre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en

exercice : 16
Présents : 10
Absents : 6
Pouvoirs : 1
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON pouvoir à M. CATALAN	x	
CALI - Coutras		x	
CALI - Gours		x	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures		x	
CALI - Porchères		x	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand		x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
TOTAL	10 / 16 délégués	10 / 16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Laurent KERMABON (Vice-Président CALI), Mme LECOULEUX (Maire de St Christophe de Double), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Service Régie Eau (290 10)

Budget Primitif 2023

M. le Président présente le budget en équilibre.

Service 290 10	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 948 500,00 €	1 948 500,00 €
Investissement	895 000,00 €	895 000,00 €
TOTAL	2 843 500,00 €	2 843 500,00 €

Il est procédé à la lecture des vues par chapitre du budget rattaché 290 10 :

<i>Recettes de fonctionnement</i>	Chapitre	Restes à réaliser 2022	Propositions 2023	TOTAL
Atténuation de charges (remboursements divers sécu, salaires, reversement ...)	13	- €	202 000,00 €	202 000,00 €
Ventes de produits (eau, abonnements, branchements...)	70	- €	1 660 000,00 €	1 660 000,00 €
Autres produits de gestion courante (remises en service, mutations...)	75	- €	22 000,00 €	22 000,00 €
Produits financiers (parts sociales)	76	- €	2 500,00 €	2 500,00 €
Produits exceptionnels (trops perçus, recouvrement des créances, reprises de subv)	77	- €	12 000,00 €	12 000,00 €
<i>Opérations d'ordre</i>	42	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL		0,00 €	1 948 500,00 €	1 948 500,00 €
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	Chapitre	Restes à réaliser 2022	Propositions 2023	TOTAL
Charges à caractères générales (électricité, produits de traitement, téléphonie...)	11	- €	688 500,00 €	688 500,00 €
Charges de personnels et de frais assimilés	12	- €	807 500,00 €	807 500,00 €
Atténuation de produits (reversement redevances à AEAG: prélèvement et pollution)	14	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
Autres charges de gestion courante (élus, adm en non valeurs, créances éteintes)	65	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
Charges financières (intérêts +icne)	66	- €	7 593,34 €	7 593,34 €
Charges exceptionnelles (remboursements factures, titres annulés sur ex antérieurs)	67	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
Dépenses imprévues	O22	- €	22 000,00 €	22 000,00 €
Virement à la section d'investissement	O23	- €	92 906,66 €	92 906,66 €
<i>Opération d'ordre de transfert</i>	42	- €	300 000,00 €	300 000,00 €
TOTAL		- €	1 948 500,00 €	1 948 500,00 €
<i>Recettes d'investissement</i>	Chapitre	Restes à réaliser 2022	Propositions 2023	TOTAL
Subventions d'investissement (AEAG, CG33...)	13	- €	12 200,00 €	12 200,00 €
Emprunts et dettes assimilées	16		489 893,34 €	489 893,34 €
Virement de la section de fonctionnement	O21	- €	92 906,66 €	92 906,66 €
<i>Opérations d'ordre et de transfert</i>	40	- €	300 000,00 €	300 000,00 €
TOTAL		- €	895 000,00 €	895 000,00 €
<i>Dépenses d'investissement</i>	Chapitre	Restes à réaliser 2022	Propositions 2023	TOTAL
Immobilisations incorporelles (études, annonces, concessions logiciel...)	20	- €	33 000,00 €	33 000,00 €
Immobilisations corporelles (compteurs, pompes, PC, véhicules, stations...)	21	- €	201 000,00 €	201 000,00 €
Immobilisation en cours (opération d'équipements)	23	- €	476 000,00 €	476 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées (capital)- Cautions remboursées	16	- €	85 000,00 €	85 000,00 €
Dépenses imprévues	O20	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
<i>Opération d'ordre et de transfert</i>	40	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL		- €	895 000,00 €	895 000,00 €

Les délégués présents adoptent à l'unanimité ce budget 2023.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 06/12/2022

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 12/12/2022.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 05/12/2022 Délibération 2022-5-5

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le sept octobre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 16	
Présents :	10
Absents :	6
Pouvoirs :	1
Votants :	11
Pour :	11
Contres :	0
Blancs :	0
Abstentions :	0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON pouvoir à M. CATALAN	X	
CALI - Coutras		X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures		X	
CALI - Porchères		X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	10 / 16 délégués	10 / 16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Laurent KERMABON (Vice-Président CALI), Mme LECOULEUX (Maire de St Christophe de Double), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Service Régie Assainissement (290 20) Demande de DETR

Une demande de DETR peut être réalisée pour l'opération 39- St Médard- TR1 Parc des Sports Partie 1.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de mettre en œuvre cette demande selon le projet de plan de financement en € HT suivant :

Désignation	Dépenses	Désignation	Recettes
Travaux	204 166,34 €	DETR - 20 % des travaux	40 833,27 €
Passage caméra – investigations complémentaires, divers	22 656,66 €	Autofinancement	201 695,73 €
Honoraire maître d'œuvre	15 706,00 €		
TOTAL	242 529,00 €	TOTAL	242 529,00 €

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 06/12/2022

Le Président,
Stéphane CATALAN

La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 12/12/2022.



Il est procédé à la lecture des vues par chapitre du budget rattaché 290 20 :

Recettes de fonctionnement	Chapitre	Restes à réaliser 2022	2023	Total
Ventes de produits (eau, abonnement, branchements)	70	- €	1 243 000,00 €	1 243 000,00 €
Subventions d'exploitation (AEAG)	74	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
Autres produits de gestion courante (pénalités non raccordement)	75	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
Produits exceptionnels (trops perçus)	77	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
Opérations d'ordre	42	- €	170 000,00 €	170 000,00 €
TOTAL		- €	1 418 000,00 €	1 418 000,00 €
Dépenses de fonctionnement	Chapitre	Restes à réaliser 2022	2023	Total
Charges à caractères générales (électricité, téléphonie, analyses, traitement d)	11	- €	347 700,00 €	347 700,00 €
Charges de personnels et de frais assimilés (formations)	12	- €	222 800,00 €	222 800,00 €
Atténuation de produits (reversement AEAG: collecte)	14	- €	270 000,00 €	270 000,00 €
Autres charges de gestion courante (admissions en non valeurs, créances éte)	65	- €	3 500,00 €	3 500,00 €
Charges financières (intérêts +icne)	66	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
Charges exceptionnelles (titres annulés, remises gracieuses)	67	- €	4 000,00 €	4 000,00 €
Dépenses imprévues	O22	- €	70 000,00 €	70 000,00 €
Opération d'ordre de transfert	42	- €	400 000,00 €	400 000,00 €
TOTAL		- €	1 418 000,00 €	1 418 000,00 €
Recettes d'investissement	Chapitre	Restes à réaliser 2022	2023	Total
Subventions d'investissement (AEAG, CG33....)	13	- €	685 000,00 €	685 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	16	- €	461 000,00 €	461 000,00 €
Opérations d'ordre et de transfert	40	- €	400 000,00 €	400 000,00 €
TOTAL		- €	1 546 000,00 €	1 546 000,00 €
Dépenses d'investissement	Chapitre	Restes à réaliser 2022	2023	Total
Immobilisations incorporelles	20	- €	111 500,00 €	111 500,00 €
Immobilisations corporelles	21	- €	109 500,00 €	109 500,00 €
Immobilisations en cours	23	- €	245 000,00 €	245 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées (capital)	16	- €	877 000,00 €	877 000,00 €
Dépenses imprévues	O20	- €	33 000,00 €	33 000,00 €
Opération d'ordre et de transfert	40	- €	170 000,00 €	170 000,00 €
TOTAL		- €	1 546 000,00 €	1 546 000,00 €

Les délégués présents adoptent à l'unanimité ce budget 2023.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 06/12/2022

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 12/12/2022.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 05/12/2022

Délibération 2022-5-7

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le sept octobre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en

exercice : 16
Présents : 10
Absents : 6
Pouvoirs : 1
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON pouvoir à M. CATALAN	x	
CALI - Coutras		x	
CALI - Gours		x	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures		x	
CALI - Porchères		x	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand		x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
TOTAL	10 / 16 délégués	10 / 16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Laurent KERMABON (Vice-Président CALI), Mme LECOULEUX (Maire de St Christophe de Double), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Service Eau Les Eglisottes (290 41) Budget Primitif 2023

M. le Président présente le budget en équilibre.

Service 290 41	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	98 000,00 €	98 000,00 €
Investissement	753 000,00 €	753 000,00 €
TOTAL	851 000,00 €	851 000,00 €



Il est procédé à la lecture des vues par chapitre du budget rattaché 290 41 :

<i>Recettes de fonctionnement</i>	Chapitre	Restes à réaliser 2022	2023	TOTAL
Vente d'eau (reversement part de la collectivité par SUEZ)	70	- €	96 000,00 €	96 000,00 €
Produits exceptionnels	77	- €	800,00 €	800,00 €
Opérations d'ordre	42	- €	1 200,00 €	1 200,00 €
	TOTAL	- €	98 000,00 €	98 000,00 €
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	Chapitre	Restes à réaliser 2022	2023	TOTAL
Charges à caractère général (analyses)	11	- €	7 100,00 €	7 100,00 €
Charges en personnel et frais assimilés (reversement au budget princ	12	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
Autres charge de gestion courante	65	- €	1 500,00 €	1 500,00 €
Charges financières (intérêts + icne)	66	- €	4 900,00 €	4 900,00 €
Charges exceptionnelles	67	- €	1 500,00 €	1 500,00 €
Dépenses imprévues	O22	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
Virement à la section d'investissement	O23	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
Opération d'ordre et de transfert	42	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
	TOTAL	- €	98 000,00 €	98 000,00 €
<i>Recettes d'investissement</i>	Chapitre	Restes à réaliser 2022	2023	TOTAL
Subvention d'investissement (AEAG, CG33...)	13	- €	95 450,01 €	95 450,01 €
Emprunts	16	- €	607 549,99 €	607 549,99 €
Virement de la section de fonctionnement	O21	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
Opération d'ordre et de transfert	40	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
	TOTAL	- €	753 000,00 €	753 000,00 €
<i>Dépenses d'investissement</i>	Chapitre	Restes à réaliser 2022	2023	TOTAL
Emprunts et dettes assimilées	16	- €	35 000,00 €	35 000,00 €
Immobilisations incorporelles	20	- €	22 436,00 €	22 436,00 €
Immobilisations corporelles	21	- €	684 164,00 €	684 164,00 €
Dépenses imprévues	O20	- €	10 200,00 €	10 200,00 €
Opération d'ordre et de transfert	40	- €	1 200,00 €	1 200,00 €
	TOTAL	- €	753 000,00 €	753 000,00 €

Les délégués présents adoptent à l'unanimité ce budget 2023.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 06/12/2022

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 12/12/2022.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 05/12/2022 Délibération 2022-5-8

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le sept octobre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 16 Présents : 10 Absents : 6 Pouvoirs : 1 Votants : 11 Pour : 11 Contres : 0 Blancs : 0 Abstentions : 0	Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
		Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x
	CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
	CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
	CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON pouvoir à M. CATALAN	x	
	CALI - Coutras		x	
	CALI - Gours		x	
	CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	x	
	CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
	CALI - Les Peintures		x	
	CALI - Porchères		x	
	CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	x	x
	CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	x	x
	CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	
	CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	x	
	CALI - St Sauveur de Puynormand		x	
	CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
	TOTAL	10 / 16 délégués	10 / 16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Laurent KERMABON (Vice-Président CALI), Mme LECOULEUX (Maire de St Christophe de Double), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Service Eau Dronne (290 42) Demande de DETR

Une demande de DETR peut être réalisée pour l'opération 10029 -Les Peintures -Renouvellement les Chagnasses-Sablon. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité la demande selon le projet de plan de financement en € HT suivant :

Désignation	Dépenses	Désignation	Recettes
Travaux	523 000,00 €	DETR - 20 % des travaux	104 600,00 €
Passage caméra – investigations complémentaires, divers	33 995,00 €	Emprunt	350 000,00 €
Honoraire maître d'œuvre	13 005,00 €	Autofinancement	115 400,00 €
TOTAL	570 000,00 €	TOTAL	570 000,00 €

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 06/12/2022

Le Président,
Stéphane CATALAN

La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 12/12/2022.



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 05/12/2022 Délibération 2022-5-9

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le sept octobre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 10
Absents : 6
Pouvoirs : 1
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON pouvoir à M. CATALAN	X	
CALI - Coutras		X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures		X	
CALI - Porchères		X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	10 / 16 délégués	10 / 16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Laurent KERMABON (Vice-Président CALI), Mme LECOULEUX (Maire de St Christophe de Double), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Service Eau Dronne (290 42) Budget Primitif 2023

M. le Président présente le budget en équilibre.

Service 290 42	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	476 000,00 €	476 000,00 €
Investissement	591 000,00 €	591 000,00 €
TOTAL	1 067 000,00 €	1 067 000,00 €



Il est procédé à la lecture des vues par chapitre du budget rattaché 290 42 :

Recettes de fonctionnement	Chapitre	Etat des restes à réaliser 2022	2023	TOTAL
Vente d'eau (reversement de la part collectivité par SAUR)	70	- €	470 500,00 €	470 500,00 €
Autres produits de gestion courante	75	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
Produit exceptionnel (location antenne)	77	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
Opérations d'ordre	42	- €	2 500,00 €	2 500,00 €
TOTAL		- €	476 000,00 €	476 000,00 €
Dépenses de fonctionnement	Chapitre	Etat des restes à réaliser 2022	2023	TOTAL
Charges à caractère général (honoraires, analyses)	11	- €	28 900,00 €	28 900,00 €
Charges en personnel et frais assimilés (reversement au budget principal)	12	- €	170 000,00 €	170 000,00 €
Autres charges de gestion courante (créances éteintes et adm en non valeur)	65	- €	7 000,00 €	7 000,00 €
Charges financières (intérêts+icne)	66	- €	13 100,00 €	13 100,00 €
Charges exceptionnelles	67	- €	- €	- €
Dépenses imprévues	O22	- €	16 000,00 €	16 000,00 €
Virement à la section d'investissement	23	- €	220 000,00 €	220 000,00 €
Opération d'ordre et de transfert	42	- €	21 000,00 €	21 000,00 €
TOTAL		- €	476 000,00 €	476 000,00 €
Dépenses d'investissement	Chapitre	Etat des restes à réaliser 2022	2023	TOTAL
Immobilisations incorporelles	20	- €	41 000,00 €	41 000,00 €
Immobilisations en cours (études et travaux)	23	- €	475 000,00 €	475 000,00 €
Emprunts (capital)	16	- €	42 000,00 €	42 000,00 €
Dépenses imprévues	O20	- €	30 500,00 €	30 500,00 €
Opération d'ordre et de transfert	40	- €	2 500,00 €	2 500,00 €
TOTAL		- €	591 000,00 €	591 000,00 €
Recettes d'investissement	Chapitre	Etat des restes à réaliser 2022	2023	TOTAL
Subvention d'investissement (AEAG, CG33...)	13	- €	- €	- €
Emprunts et dettes assimilées	16	- €	350 000,00 €	350 000,00 €
Opération d'ordre et de transfert	40	- €	21 000,00 €	21 000,00 €
Virement de la section d'exploitation	O21	- €	220 000,00 €	220 000,00 €
TOTAL		- €	591 000,00 €	591 000,00 €

Les délégués présents adoptent à l'unanimité ce budget 2023.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 06/12/2022

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 12/12/2022.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 05/12/2022 Délibération 2022-5-10

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le sept octobre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 16 Présents : 10 Absents : 6 Pouvoirs : 1 Votants : 11 Pour : 11 Contres : 0 Blancs : 0 Abstentions : 0	Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
		Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X
	CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
	CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
	CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON pouvoir à M. CATALAN	X	
	CALI - Coutras		X	
	CALI - Gours		X	
	CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
	CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
	CALI - Les Peintures		X	
	CALI - Porchères		X	
	CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
	CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
	CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
	CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
	CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
	CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
	TOTAL	10 / 16 délégués	10 / 16	6/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Laurent KERMABON (Vice-Président CALI), Mme LECOULEUX (Maire de St Christophe de Double), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Service Assainissement LES EGLISOTTES (290 43) Exploitation du service et transfert au service REGIE ASSAINISSEMENT (290 20)

Par délibération n° 2021-3-14 du 08/11/2021, il a été décidé de :

- ne pas renouveler le contrat de Délégation de Service Public et de transférer l'exploitation de ce service au service de la Régie du SIAEPAVID.
- mettre en œuvre une convention ou un avenant au contrat de Délégation de Service Public Eau Potable en cours afin de facturer le service de l'assainissement collectif sur la facture de l'eau potable.

Afin de clôturer l'exercice 2022, il est nécessaire de préciser les points suivants:

- la clôture du service Assainissement EGLISOTTES (290 43) au 31/12/2022
- la reprise de l'actif et du passif à compter du 01/01/2023 au service REGIE ASSAINISSEMENT (290 20).

Le Comité Syndical valide à l'unanimité des membres présents ces propositions.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 06/12/2022

Le Président,
Stéphane CATALAN

La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de ce acte,
- Informe que celui-ci peut être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréferrals citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 12/12/2022.



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 05/12/2022

Délibération 2022-5-11

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le sept octobre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en

exercice : 16
Présents : 10
Absents : 6
Pouvoirs : 1
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON pouvoir à M. CATALAN	X	
CALI - Coutras		X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures		X	
CALI - Porchères		X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	10 / 16 délégués	10 / 16	6 / 6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Laurent KERMABON (Vice-Président CALI), Mme LECOULEUX (Maire de St Christophe de Double), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Service Assainissement Abzac (290 42)

Décision Modificative DM 2

Avant de clôturer l'année 2022, il est nécessaire de procéder à une régularisation d'écriture comptable.

Il s'agit d'alimenter les comptes correspondant à une régularisation de l'emprunt en capital et le règlement d'étude sur l'opération 101 (Dossier Loi sur L'eau lié à la station d'épuration de Sorillon).

Le Comité Syndical valide cette proposition à l'unanimité.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 020 020 OPFI		2 650,00	
D I 16 1641 OPFI	150,00		
D I 20 2031 101	2 500,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	2 650,00	
	Réductions	2 650,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	2 650,00
Solde Réductions	2 650,00
Ouv. - Réd.	

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 06/12/2022

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 12/12/2022.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 05/12/2022

Délibération 2022-5-12

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le sept octobre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en

exercice : 16
Présents : 10
Absents : 6
Pouvoirs : 1
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON pouvoir à M. CATALAN	X	
CALI - Coutras		X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures		X	
CALI - Porchères		X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	10 / 16 délégués	10 / 16	6 / 6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Laurent KERMABON (Vice-Président CALI), Mme LECOULEUX (Maire de St Christophe de Double), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Service Assainissement Abzac (290 42) Acquisition de terrain

Vu la nécessité de procéder à la création d'une station d'épuration et d'un réseau de collecte au niveau du village de Sorillon sur la commune d'Abzac,

Vu les différentes études et contraintes d'implantation liées aux zones humides dans le secteur de Sorillon,

Considérant que la seule parcelle possible pour implanter la future station d'épuration est située sur la parcelle ZK0072 appartenant à M. LASSAGNE ,

Considérant la promesse de vente de M. LASSAGNE de 7 000 m² de son terrain à un prix de 80 000 €,

Considérant le coût conséquent de cet achat pour le syndicat,

Considérant la délibération n°02/30-11-2022 du conseil municipal de la commune d'Abzac actant le versement d'une subvention de 40 000 € au syndicat pour atténuer le coût de l'acquisition de ce terrain,

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'acquérir le terrain de M. LASSAGNE correspondant à une superficie de 7 000 m² pour la somme de 80 000 €,
- d'accepter la participation financière de la commune d'Abzac à hauteur de 40 000 €
- de prendre à sa charge tout les frais liés à l'acquisition et au bornage du terrain.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 06/12/2022

Le Président,
Stéphane CATALAN

La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



A blue ink handwritten signature, likely belonging to Céline Bernard.

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 12/12/2022.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 05/12/2022 Délibération 2022-5-13

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le sept octobre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 10
Absents : 6
Pouvoirs : 1
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON pouvoir à M. CATALAN	X	
CALI - Coutras		X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures		X	
CALI - Porchères		X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	10 / 16 délégués	10 / 16	6 / 6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Laurent KERMABON (Vice-Président CALI), Mme LECOULEUX (Maire de St Christophe de Double), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Service Assainissement ABZAC (290 44) Exploitation du service et transfert au service REGIE ASSAINISSEMENT (290 20)

Par délibération n° 2021-3-17 du 08/11/2021, il a été décidé de ne pas renouveler le contrat de Délégation de Service Public et de transférer l'exploitation du service à la Régie des Eaux du SIAEPAVID.

Afin de clôturer l'exercice 2022, il est nécessaire de préciser les points suivants :

- la clôture du service Assainissement ABZAC (290 44) au 31/12/2022
- la reprise de l'actif et du passif à compter du 01/01/2023 au service REGIE ASSAINISSEMENT (290 20).

Le Comité Syndical valide à l'unanimité des membres présents ces propositions.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 06/12/2022

Le Président,
Stéphane CATALAN

La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de ce acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 12/12/2022.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 05/12/2022

Délibération 2022-5-14

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le sept octobre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en

exercice : 16
Présents : 10
Absents : 6
Pouvoirs : 1
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON pouvoir à M. CATALAN	X	
CALI - Coutras		X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures		X	
CALI - Porchères		X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	10 / 16 délégués	10 / 16	6 / 6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Laurent KERMABON (Vice-Président CALI), Mme LECOULEUX (Maire de St Christophe de Double), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Service Assainissement Dronne (290 45) Budget Primitif 2023

M. le Président présente le budget en équilibre.

Service 290 45	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	692 000,00 €	692 000,00 €
Investissement	1 346 700,00 €	1 346 700,00 €
TOTAL	2 038 700,00 €	2 038 700,00 €

Il est procédé à la lecture des vues par chapitre du budget rattaché 290 45 :

<i>Recettes de fonctionnement</i>	Chapitre	Restes à réaliser 2022	2023	TOTAL
Vente d'eau (versement de la part collectivité par la SAUR)	70	- €	495 000,00 €	495 000,00 €
Autres produits de gestion courante (location antenne...)	75	- €	140 000,00 €	140 000,00 €
Produits exceptionnels	77	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
Opérations d'ordre	42	- €	55 000,00 €	55 000,00 €
	TOTAL	- €	692 000,00 €	692 000,00 €
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	Chapitre	Restes à réaliser 2022	2023	TOTAL
Charges à caractère général (taxes foncières, honoraires...)	11	- €	33 492,21 €	33 492,21 €
Charges en personnel et frais assimilés (versement au budget principal)	12	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
Autres charge de gestion courante (créances éteintes et admissions en non v	65	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
Charges financières (intérêts+icne)	66	- €	33 807,79 €	33 807,79 €
Charges exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs)	67	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
Dépenses imprévues	O22	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
Opération d'ordre et de transfert	42	- €	65 000,00 €	65 000,00 €
Virement à la section d'investissement	O23	- €	441 700,00 €	441 700,00 €
	TOTAL	- €	692 000,00 €	692 000,00 €
<i>Dépenses d'investissement</i>	Chapitre	Restes à réaliser 2022	2023	TOTAL
Immobilisations incorporelles (études)	20	- €	427 900,00 €	427 900,00 €
Immobilisations en cours	23	- €	655 000,00 €	655 000,00 €
Emprunts (capital)	16	- €	115 000,00 €	115 000,00 €
Dépenses imprévues	O20	- €	93 800,00 €	93 800,00 €
Opération d'ordre et de transfert	40	- €	55 000,00 €	55 000,00 €
	TOTAL	- €	1 346 700,00 €	1 346 700,00 €
<i>Recettes d'investissement</i>	Chapitre	Restes à réaliser 2022	2023	TOTAL
Subvention d'investissement (AEAG, CG33...)	13	- €	340 000,00 €	340 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	16	- €	500 000,00 €	500 000,00 €
Opération d'ordre et de transfert	40	- €	65 000,00 €	65 000,00 €
Virement de la section d'exploitation	O21	- €	441 700,00 €	441 700,00 €
	TOTAL	- €	1 346 700,00 €	1 346 700,00 €

Les délégués présents adoptent à l'unanimité ce budget 2023.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 06/12/2022

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 12/12/2022.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 05/12/2022 Délibération 2022-5-15

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le sept octobre par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 10
Absents : 6
Pouvoirs : 1
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON pouvoir à M. CATALAN	X	
CALI - Coutras		X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures		X	
CALI - Porchères		X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	10 / 16 délégués	10 / 16	6 / 6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Laurent KERMABON (Vice-Président CALI), Mme LECOULEUX (Maire de St Christophe de Double), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Service Assainissement Saint Seurin sur l'Isle (290 45) Décision Modificative DM 1

Avant de clôturer l'année 2022, il est nécessaire de procéder à une régularisation d'écriture comptable liée aux ICNE (intérêts des emprunts).

Le Comité Syndical valide cette proposition à l'unanimité.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 66 66111	2 500,00		
D F 67 678		2 500,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		2 500,00
	Réductions		2 500,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	2 500,00
Solde Réductions	2 500,00
Ouv. - Réd.	

POUR COPIE CONFORME
St Médard de Guizières, le 06/12/2022

Le Président,
Stéphane CATALAN

La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 12/12/2022.